

CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PATRIMOINE NATUREL DE MAYOTTE		
AVIS n°2019-01		
Date : 20/02/2019	Dérogation espèces protégées – Projet d’exploitation d’un centre d’abattage, de découpe et de conditionnement de volailles à Kahani (commune de Ouangani)	Vote : à l’unanimité

Saisi pour avis le 18 janvier 2019 par les services instructeurs de la DEAL Mayotte, le CSPN a obtenu un consensus à l’unanimité de ses membres dans le délai de saisine qui lui est imparti, concernant la demande de dérogation à la réglementation sur les espèces protégées relative au projet d’exploitation d’un centre d’abattage, de découpe et de conditionnement de volailles à Kahani (commune de Ouangani).

En conséquence, l’avis du CSPN est favorable.

Toutefois, le CSPN rappelle la nécessité d’effectuer une surveillance de la qualité des eaux en sortie de la station d’épuration intégrée à ce projet d’aménagement, afin de ne pas sous-estimer les impacts du projet dans la durée sur les espèces protégées présentes dans les hydrosystèmes en aval du projet d’abattoir.

Avis n°2019-01 :

Le Conseil scientifique du patrimoine naturel de Mayotte émet un avis favorable au projet d’exploitation d’un centre d’abattage, de découpe et de conditionnement de volailles à Kahani.

Le Président du CSPN



CHAMSSIDINE Houlam